

TABLEAU SYNTHÈSE DES TARIFS APPLICABLES AU CSSMI

	OBJET	TARIFS DE RÉFÉRENCE ¹	INDEXATION ²	TARIFS APPLICABLES 2024-2025	2025-2026
SERVICES DE GARDE (SEJ-18)	- Frais facturés aux parents pour un élève inscrit de façon régulière au service de garde (2 périodes ou plus par jour)	Max. 8,95 \$	T1 et Gazette officielle	Max 9,50 \$	À venir 1 ^{er} juillet
	- Frais facturés aux parents pour un élève inscrit de façon sporadique	Max. 3 \$/h par enfant	T1 et Gazette officielle	Max. 3.15 \$/h par enfant	À venir 1 ^{er} juillet
	- Les services de base lors des journées pédagogiques	Max. 15,30 \$	T1 et Gazette officielle	Max. 16,20 \$	À venir 1 ^{er} juillet
	- Frais chargés aux retardataires	Max. 10 \$ aux 15 minutes de retard par famille	T1	10,30 \$	À venir 1 ^{er} juillet
	- Frais pour chèque sans provision	Selon les frais prévus à l'entente bancaire	Selon les frais prévus à l'entente bancaire	Selon les frais prévus à l'entente bancaire	Selon les frais prévus à l'entente bancaire
TRANSPORT SCOLAIRE (SEJ-08)	- Tarification du transport du midi	400 \$ par enfant et max 800 \$ par famille si le nombre d'élèves utilisateurs s'élève à 15.	T2	Coût réel par autobus divisé par le nombre d'élèves utilisateurs de cet autobus 550 \$ par enfant et max 1100 \$ par famille si le nombre d'élèves utilisateurs s'élève à 15.	Coût réel par autobus divisé par le nombre d'élèves utilisateurs de cet autobus ³ 725 \$ par enfant et max (À venir 1 ^{er} juillet) par famille si le nombre d'élèves utilisateurs s'élève à 15.
TRANSPORT SCOLAIRE (SEJ-08)	- Tarification projet pédagogiques particuliers centre de services scolaire (primaire et secondaire)	250 \$ par enfant Max. 500 \$ par famille	T2	253,75 \$ par enfant Max. 507,50 \$ par famille	255,21 \$ par enfant Max. 510,44 \$ par famille
	- Places disponibles (primaire et secondaire)	60 \$ par enfant Max. 120 \$ par famille	T2	60,90 \$ par enfant Max. 121,80 \$ par famille	61,25 \$ par enfant Max. 122,51 \$ par famille
SURVEILLANCE DES DÎNEURS (SEJ-08)	- Tarification familiale pour la surveillance des dîneurs au préscolaire et au primaire, sans égard de la classe ou de l'école fréquentée, incluant l'école des Érables	Max 3 \$/h par enfant par jour	T1 et Gazette officielle	Max. 3,15 \$/h par enfant	À venir 1 ^{er} juillet
	- Tarification pour la surveillance des dîneurs au secondaire sans égard de la classe ou de l'école fréquentée	Max. 70 \$ par jeune par année	T1	72,10 \$ par jeune par année	À venir 1 ^{er} juillet
SERVICES ALIMENTAIRES (RM-12)	- Primaire : Repas complet de 2 articles - Primaire : Repas complet de 3 articles - Primaire : Repas complet de 4 articles - Secondaire : Repas complet de 2 articles - Secondaire : Repas complet de 3 articles - Secondaire : Repas complet de 4 articles	s.o. 7,75 \$ 8,25 \$ 7,75 \$ 7,75 \$ 8,25 \$	RM-12	7,75 \$ 8,25 \$ 8,75 \$ 8,00 \$ 8,50 \$ 9,00 \$	À venir 1 ^{er} juillet

¹ Les montants de référence sont les montants déterminés en 2022-2023 au *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* ou en 2023-2024 lorsque le tarif initial est prévu dans la politique SEJ-08 ou la pratique de gestion RM-12.

² T1 : Taux applicables aux services et correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars qui précède et mis à jour au 1^{er} juillet. T2 : Les taux applicables aux tarifs du transport des élèves en PPP sont indexés annuellement au 1^{er} juillet de chaque année, conformément au taux d'indexation en transport scolaire inscrit dans les règles budgétaires ministérielles pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

³ [Considérant l'augmentation substantielle des coûts en 2024-2025, un plan d'atténuation sera mis en place pour soutenir les parents.](#)

Services éducatifs aux jeunes – CSSMI